

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sotchi (Fédération de Russie), 1-5 octobre 2018

EXAMEN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES :
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Recommandations

Le Comité permanent a examiné le règlement intérieur de la Conférence des Parties en vertu de la décision 17.1 et, après discussions, n'a pu approuver aucun amendement au Règlement intérieur tel qu'il a été adopté à la 17^e session de la Conférence des Parties.

Au cours des discussions, le Comité permanent a admis qu'il conviendrait de poursuivre les débats sur l'Article 25 et propose donc le projet de décision suivant pour examen par la Conférence des Parties :

A l'adresse du Comité permanent

18.AA Avec l'appui du Secrétariat, le Comité permanent examine Article 25 du règlement intérieur de la Conférence des Parties et propose des amendements, s'il y a lieu, à la 18^e session de la Conférence des Parties, afin de garantir une conduite efficace des sessions.